

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION  
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

**ARRÊTÉ du 30 JUIN 2021**  
**portant inscription sur le tableau d'avancement au grade**  
**de directeur (rice) du travail hors classe**  
**au titre de l'année 2021**

**La ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 modifié portant statut particulier du corps de l'inspection du travail,

Vu le décret n° 2019-1265 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu les lignes directrices de gestion de promotion et de valorisation des parcours professionnels des agents des ministères sociaux ;

Sur proposition du directeur des ressources humaines,

**ARRÊTE**

Article 1 : Sont inscrits au tableau d'avancement au grade de directeur (rice) du travail hors classe au titre de l'année 2021 les directeurs (rices) du travail dont les noms suivent :

BAVIÈRE	Olivier	DREETS Hauts-de-France	DDETS du Nord	
LEMAIRE	Valérie	DREETS Nouvelle-Aquitaine	DDETS des Landes	
LESTRADE	Christine	DREETS Normandie	DDETS du Calvados	au 01/02/2021
MARCHAND	Patrick	DREETS Centre-Val de Loire	Unité régionale	au 01/03/2021
KAPP	Thomas	DREETS Grand Est	Unité régionale	au 01/05/2021

ROLSHAUSEN	Nadia	DREETS Centre-Val de Loire	Unité régionale	au 01/05/2021
NAYS	Olivier	DREETS Centre-Val de Loire	DDETSPP du Cher	au 15/10/2021
LOPEZ	Eric	DREETS Provence-Alpes-Côte d'Azur	Unité régionale	au 01/12/2021

Article 2 : Les agents concernés disposent d'un délai de deux mois à compter de sa notification pour contester la présente décision devant la juridiction administrative territorialement compétente.

Article 3 : Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 30 JUIN 2021

Pour les Ministres et par délégation,  
le sous-directeur de la gestion administrative  
et de la paie



Yvon Brun